

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

SOMMAIRE

// LE CONTEXTE LEGISLATIF EST PARTICULIEREMENT DENSE, AVEC DES REPERCUSSIONS FORTES POUR LES COLLECTIVITES, NOTAMMENT LA LOI DE FINANCES 2010 ET LE PROJET DE LOI DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.	
▶ LA LOI DE FINANCES 2010	2
▶ LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	3
▶ DE NOUVELLES REFORMES	4
// LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL S'EST CONSIDERABLEMENT DEGRADE DEPUIS 2008. CEPENDANT, DES SIGNES DE REPRISE SE DESSINENT ET 2010 DEVRAIT RENOUER AVEC LA REPRISE, MEME SI CELLE-CI DEMEURE FRAGILE.....	5
// PERPIGNAN, 1 ^{ERE} VILLE DE FRANCE POUR L'INVESTISSEMENT PAR HABITANT	6
▶ L'INVESTISSEMENT, GENERATEUR DE DEVELOPPEMENT	7
▶ L'INVESTISSEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES AMENAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS	8
▶ L'INVESTISSEMENT, PRODUCTIF DE RICHESSES ET MOTEUR DE L'EMPLOI	10
// CE NIVEAU D'INVESTISSEMENT A PU ETRE ATTEINT, GRACE À LA DYNAMIQUE DES RECETTES, AU NIVEAU EXCEPTIONNEL DES AIDES FINANCIERES OBTENUES ET À UN RECOURS À L'EMPRUNT À DES TAUX HISTORIQUEMENT BAS.	
▶ LA DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
▶ UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'AIDES FINANCIERES EN INVESTISSEMENT	12
▶ LE RECOURS À L'EMPRUNT, À DES TAUX HISTORIQUEMENT BAS, EST UN CHOIX POLITIQUE.....	12
// PERPIGNAN, DES TAUX DE FISCALITE COMMUNAUX PEU ELEVES	
▶ LES TAUX COMMUNAUX BLOQUES 8 FOIS DEPUIS 2001	13
// LES ORIENTATIONS 2010	
▶ MAINTENIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ELEVE SUR LE TERRITOIRE PERPIGNANAIS	16
▶ LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20
CONCLUSION	21

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment important dans la vie d'une collectivité locale. C'est en effet l'occasion de définir la stratégie financière et la politique d'investissement. Le DOB est la 1^{ère} étape du cycle budgétaire qui se poursuit par le vote du budget.



// LE CONTEXTE LEGISLATIF EST PARTICULIEREMENT DENSE, AVEC DES REPERCUSSIONS FORTES POUR LES COLLECTIVITES, NOTAMMENT LA LOI DE FINANCES 2010 ET LE PROJET DE LOI DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

► LA LOI DE FINANCES 2010

✓ Les modalités de remplacement de la Taxe Professionnelle

Afin d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises, en favorisant l'investissement productif, la loi de finances pour 2010 prévoit de supprimer la Taxe Professionnelle (TP). Elle sera remplacée, dès 2010, par une Contribution Economique Territoriale (CET) composée d'une Cotisation Locale d'Activité (CLA), assise sur les valeurs foncières des entreprises, et d'une Cotisation Complémentaire (CC) représentant, selon le chiffre d'affaires, de 0,5 % à 1,5 % de leur valeur ajoutée. Le taux de CC sera fixé au niveau national et le produit sera réparti entre les collectivités bénéficiaires en fonction de trois critères, l'effectif salarié, les bases de la CLA et la population.

L'ensemble CLA et CC ne pourra excéder 3 % de la valeur ajoutée. La TP sera également remplacée par une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Ces nouveaux impôts seront perçus par les collectivités locales, qui pourront fixer le taux de la seule CLA.

Pour assurer la compensation intégrale de la perte de ressources que représente, pour les collectivités locales, la suppression de la TP, l'Etat leur transférera également certaines de ses propres recettes : le solde des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Les collectivités ne disposeront d'aucun pouvoir de taux sur ces recettes. Des dotations budgétaires compléteront ces ressources transférées.

Les nouveaux impôts économiques (CET et IFER) s'appliqueront dès 2010 aux entreprises, mais les collectivités territoriales n'en percevront réellement le produit qu'en 2011. C'est également à cette date qu'elles toucheront les recettes transférées par l'Etat. Une redéfinition de la répartition des ressources fiscales, entre les différents niveaux des collectivités, permettra en 2011 la spécialisation des impôts locaux.

✓ L'instauration de la contribution carbone a été annulée par le Conseil Constitutionnel

Dans un contexte de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la loi de finances prévoyait de mettre en place une contribution carbone (également appelée contribution climat-énergie), sous la forme d'une taxe additionnelle sur la consommation des énergies fossiles.

Les collectivités locales auraient été soumises à cette contribution, et en particulier, leurs dépenses en matière de combustibles et carburants.

La taxe carbone aurait été compensée pour les collectivités par la création d'un fonds auprès de l'ADEME. Ce fonds contribuerait, exclusivement, à financer les investissements des collectivités en matière d'économie d'énergie et de développement durable.

Le Conseil Constitutionnel a annulé ce dispositif mais le Gouvernement doit élaborer un nouveau texte pour une application au 1^{er} juillet 2010.

✓ Les dotations de l'Etat

Dans un contexte budgétaire national, marqué par une dégradation sans précédent des comptes publics, l'Etat impose aux collectivités un effort financier important :

- 2010 est la 2^e année d'application de l'enveloppe normée élargie et soumise à une norme « zéro volume », c'est-à-dire à l'inflation prévisionnelle inscrite en loi de finances. La norme pour 2010 s'établit donc à 1,2 %.

Dans la continuité de 2008 et 2009, l'année 2010 sera marquée par une stagnation, voire une diminution de certaines dotations et des compensations d'exonérations qui servent de variables d'ajustement (DCTP – compensation Taxe Foncière). L'augmentation de la population de Perpignan atténue les effets de cette rigueur imposée aux collectivités locales.

▶ LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le projet de loi vise, notamment, comme objectifs principaux de :

- Réorganiser les collectivités autour de deux pôles, un pôle département-région et un pôle communes-intercommunalité,
- Simplifier le paysage institutionnel en achevant la couverture intercommunale du territoire national, en élargissant le cadre des intercommunalités, en favorisant les regroupements de collectivités sur une base volontaire et en supprimant les niveaux devenus superflus,
- Clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités et encadrer la pratique des cofinancements.

Après la réforme de l'Etat, engagée dès 2007 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), ce projet de loi de réforme des collectivités territoriales constitue donc la deuxième étape de la modernisation des structures administratives locales de la France.

Plusieurs textes sont déposés simultanément au présent projet de loi. Il s'agit du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux, et enfin, du projet de loi organique relatif à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité impactera Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération qui regroupe, d'ores et déjà, 26 communes au 1^{er} janvier 2010.

Le schéma départemental de coopération intercommunale aura pour objectifs d'établir une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, de supprimer les enclaves et discontinuités, de rationaliser les périmètres et le nombre de syndicats, et de tirer les conséquences de l'abrogation du dispositif des pays. Il doit être approuvé au plus tard le 31 décembre 2011.

Ce document servira de cadre de référence pour l'élaboration et l'examen de tout projet de création ou de modification d'EPCI. Ce schéma est validé par le préfet à l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des conseils municipaux des communes, des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés, ainsi qu'avec la commission départementale de la coopération intercommunale. Le préfet est tenu d'intégrer au schéma les amendements que la commission adopte à la majorité des deux tiers dès lors qu'ils respectent les objectifs de couverture intégrale et de suppression des enclaves et discontinuités.

Ainsi, le périmètre de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération sera probablement élargi pour arriver à sa version définitive.

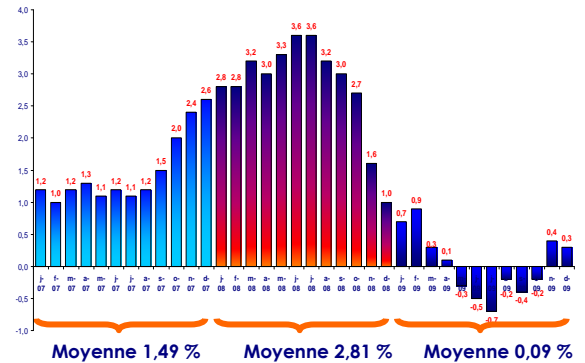
► DE NOUVELLES REFORMES

D'autres chantiers sont lancés par le gouvernement avec notamment la révision des valeurs locatives. Réforme souhaitée depuis longtemps, de grands bouleversements sont attendus sur les impôts locaux. Cette réforme complexe est cependant indispensable pour rétablir l'équité fiscale et devrait être négociée courant 2010.

Comme on peut le voir au travers de ces éléments, le cadre d'intervention des collectivités locales est en pleine mutation : un nouveau paysage territorial est probablement en train de se dessiner. La réforme de la fiscalité locale, réclamée depuis de nombreuses années, est en marche avec une première étape dès 2010 : la suppression de la Taxe Professionnelle et la mise en place des dispositifs de substitution.

// LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL S'EST CONSIDERABLEMENT DEGRADE DEPUIS 2008. CEPENDANT, DES SIGNES DE REPRISE SE DESSINENT ET 2010 DEVRAIT RENOUER AVEC LA REPRISE, MEME SI CELLE-CI DEMEURE FRAGILE.

- ✓ **L'inflation a fortement diminué en 2009**, notamment en raison de la baisse des produits pétroliers et des cours mondiaux de matières premières. L'hypothèse d'inflation de 2010 se situe autour de 1,2 % (après une inflation de 2,81 % en 2008 et de 0,9 % en 2009).



● **Evolution du prix du baril de pétrole**



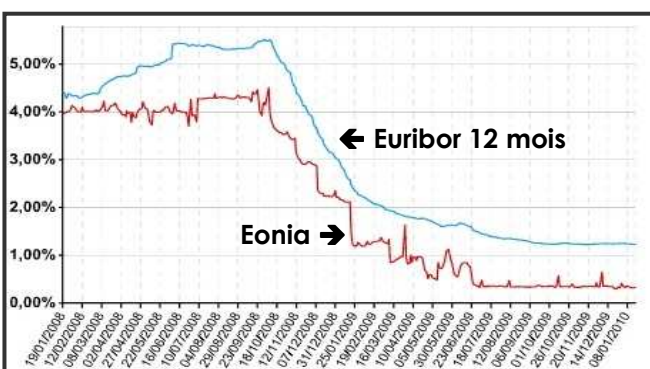
● **Evolution de la parité €/§**



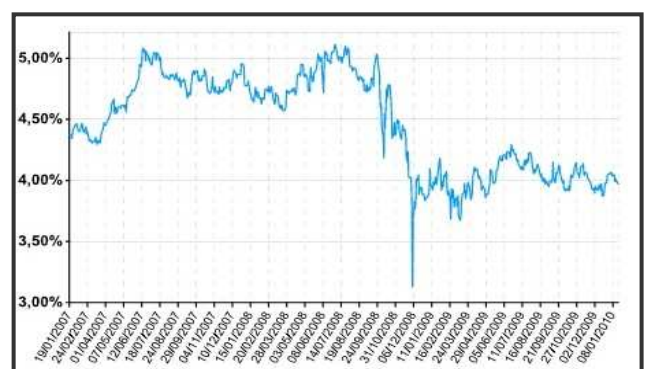
L'évolution du prix du baril, en 2009, est atténuée par un Euro qui reste très fort vis-à-vis du dollar. Le baril est monté jusqu'à 145 \$ en janvier 2008 et s'est effondré autour de 34 \$ début 2009, avant de reprendre progressivement de la valeur (autour de 75 \$ actuellement).

- ✓ **Les taux d'intérêt monétaire sont au plus bas depuis plusieurs mois et la BCE ne devrait pas augmenter son taux directeur avant le 2^e semestre de 2010.**

● **Evolution de l'Euribor sur 12 mois et de l'Eonia**



● **Evolution du taux de swap sur 20 ans**



- ✓ **Le taux de chômage de la zone d'emploi de Perpignan est à nouveau en progression après une longue période de baisse.**

Le contexte économique et les conséquences de la crise doivent être pris en compte dans les orientations que nous définirons pour 2010, car le chômage est reparti à la hausse et les collectivités locales doivent contribuer, par leur investissement, à atténuer les effets de la crise, notamment sur le secteur du BTP.

PERPIGNAN, 1^{ERE} VILLE DE FRANCE POUR L'INVESTISSEMENT PAR HABITANT

- Les 5 villes françaises qui investissent le plus.

PERPIGNAN	539 € par hab.
REIMS	464 € par hab.
TOULOUSE	460 € par hab.
ROUEN	441 € par hab.
MONTPELLIER	439 € par hab.

(Source : DGCP-DGCL, Compte Administratif 2008)

- Perpignan se situe au 3^e rang national pour l'investissement 2004/2008, avec 2 166 € derrière Toulouse (2 326 €) et Strasbourg (2 311 €).

(Source : Agence de l'observatoire public évaluation système)

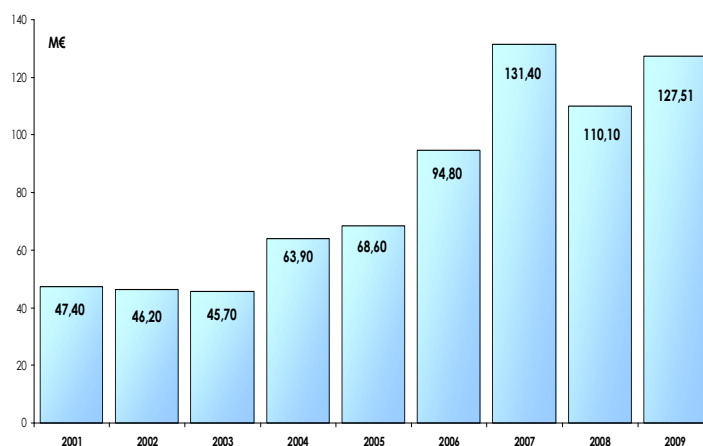
- Plus de 100 M€ sont investis chaque année sur le territoire de Perpignan, depuis 3 ans.

La progression des réalisations, issue des Comptes Administratifs, est indiscutable, comme en atteste le graphique ci-contre.

A ce montant pourrait être rajouté le volume de travaux des bailleurs sociaux (OPH-PR, I3F...) pour lesquels les aides de l'ANRU ont été un élément déterminant dans l'accélération des chantiers.

Ainsi, les travaux réalisés par l'OPH-PR se sont élevés à 21,5 M€ en 2009.

INVESTISSEMENT VILLE + PMCA SUR LE TERRITOIRE PERPIGNANAIS



(Source : Comptes Administratifs)

- La convention avec l'Etat dans le cadre du plan de relance, par laquelle Perpignan s'engageait à mandater en 2009 au moins la moyenne des réalisations 2004/2007, est largement respectée. Ainsi, l'Etat va verser dorénavant le F.C.T.V.A. avec une année de décalage (au lieu de 2 précédemment). Et 2 années de F.C.T.V.A. (2007 dispositif normal et 2008 dispositif plan de relance) auront été encaissées en 2009.
- Perpignan et la Communauté d'Agglomération ont lancé, au moment même où la crise économique frappait directement le secteur du BTP, des chantiers structurants (hôtel d'agglomération, théâtre de l'Archipel, 4^e pont, rocade nord-est, espace aquatique Brutus, PNRU) qui ont porté l'investissement 2009 à un niveau jamais égalé.

La politique de la Ville a permis de maintenir à un haut niveau l'investissement et ainsi Perpignan et son agglomération ont pu se développer, s'équiper et soutenir l'emploi.

► L'INVESTISSEMENT, GENERATEUR DE DEVELOPPEMENT

Pour repositionner géopolitiquement Perpignan, avec la nouvelle proximité de Gérone et Barcelone liée à l'arrivée du TGV, la Ville a investi pour rendre son territoire attractif, tout en se donnant les moyens d'en préserver les atouts.

Afin d'hisser notre territoire parmi les agglomérations dynamiques de l'arc méditerranéen pour bâtir une cité solidaire préservant notre cadre de vie exceptionnel, ce projet s'organise autour de 6 orientations :

- Reconquête du centre historique (patrimoine, espaces et équipements publics),
- Intégration des quartiers en voie d'exclusion (Programme National de Rénovation Urbaine),
- Amélioration du cadre de vie des quartiers (équipements de proximité, voiries, espaces publics, services sociaux etc.),
- Modernisation des équipements dédiés à la petite enfance (crèches), l'enfance (écoles maternelles et primaires, centres aérés) et la jeunesse,
- Mise à niveau des grands équipements sportifs et culturels,
- Aménagement du quartier, des services et de l'habitat autour de la future gare TGV.

Le 18 janvier 2008, la Ville de Perpignan et la Communauté d'agglomération ont été les premières en France, à signer avec l'État, représenté par Jean-Louis Borloo Ministre de l'Écologie, du Développement et de la Mer, **une convention cadre dite "Grenelle 2015" ou G2015. Les deux entités s'étaient alors engagées à décliner la convention en un programme d'actions opérationnel à l'horizon d'un an.**

Ce programme d'actions est aujourd'hui finalisé, il a été adressé à l'Etat, au Préfet de Région et au Préfet du Département, pour avis et **approuvé à l'unanimité en séance du Conseil Municipal, le 17 décembre 2009.**

Organisé autour de 6 thèmes : Ville à énergie positive ; Villes archipel ; mobilité durable ; agriculture et alimentation ; espaces et ressources naturelles ; Ville éco-citoyenne, le programme d'actions « Grenelle 2015 » se veut fidèle aux conclusions du Grenelle de l'environnement et répond aux principales mesures de la loi Grenelle 1 et du projet de loi Grenelle 2.

Le programme d'actions Grenelle 2015 Archipel Perpignan, constitue le cadre fondateur de la politique de développement durable de nos deux entités et l'épine dorsale du Plan Climat Territorial que nous devons lancer avant 2012.

Il est pragmatique et opérationnel. L'objectif est d'obtenir des avancées significatives dans un laps de temps relativement court (objectif affiché 2015) !

Plusieurs opérations sont d'ores et déjà lancées :

- la Zone de développement de l'éolien (ZDE) a été approuvée par l'Etat le 3 décembre dernier. Sur les communes de Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-de-la-Rivière, Baixas et Calce, la ZDE produira 294 GWh/an, soit = 67% des besoins en électricité résidentielle de l'Agglomération perpignanaise.
- le permis de construire de la centrale solaire de Torrelles vient d'être accepté. Le projet portant sur 30 ha, produira 10 Megawatt-crête. Les travaux devraient démarrer dans les prochains mois.

- le chantier de couverture des toits de Saint-Charles, qui constitue la plus importante centrale solaire photovoltaïque intégrée en toiture du monde, a démarré. Elle permettra de produire l'équivalent de 10% de la consommation de la Ville de Perpignan et une extension sur 100 000 m² supplémentaire est déjà à l'étude.
- la première école d'ingénieurs en énergie renouvelables vient d'ouvrir ses portes, non loin du siège du pôle de compétitivité DERBI (Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) ;
- les toitures solaires, sur les bâtiments communaux, sont réalisées. D'autres sont à l'étude, dont : 3 gymnases, le Centre Technique Municipal, les toitures et parkings de la CTPM...,
- en 2010 et 2011, la Ville prévoit d'investir 3,4 M€ sur « le plan éclairage public ». Pour cette opération, le bénéfice énergétique attendu est une baisse de la consommation d'environ 43 % et 560 tonnes de rejet de CO₂ évités.
- l'Office Public d'Habitat Roussillon et I3F appliquent désormais les normes Bâtiments Basse Consommation (BBC) et Haute Qualité Environnementale (HQE) à toutes leurs opérations, exemple : rue rosa Bonheur, nouveaux bâtiments Torcatís, réhabilitation quartier St Assísle...

De même :

- le dossier de transport en commun en site propre avec bus à haut niveau de service, retenu et subventionné par l'Etat à hauteur de 4 M€, est en phase de démarrage opérationnel ;
- La ville met progressivement en place une gestion différenciée des espaces verts afin de réduire significativement la consommation d'eau, avec un site pilote le parc Sant-Vicens qui a ouvert ses portes en septembre 2009. Elle s'est aussi engagée pour la biodiversité et dans une politique de replantation massive : en l'espace de quelques années, la diversité des plantes utilisées a été multipliée par 10 et plus de 8 000 arbres ont été plantés ;
- l'agglomération a construit 6 nouvelles stations d'épuration en 3 ans, 5 autres seront réalisées à courts termes...

L'engagement de Perpignan et de son agglomération est aujourd'hui reconnu au niveau national et régional. Les deux entités ont été distinguées, en 2009, dans le cadre de plusieurs appels à projets et ont obtenu, à ce titre, des financements : « transport en commun en site propre », « éco-quartiers du Pou de los Colobres », « Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés », « plan climat Territorial », par exemple, et ont été intégrées dans le réseau national des villes durables.

En 2010, les actions vont s'accélérer. Un dispositif de gouvernance va également être mis en place, composé de personnes de la société civile : habitants, associations, chefs d'entreprises... Il sera chargé du suivi et de l'évaluation du programme d'actions et sera le garant de la démocratie participative.

► **L'INVESTISSEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES AMENAGEMENTS POUR LA QUALITE DE VIE DES PERPIGNANAIS**

Aujourd'hui, chacun peut observer la transformation de Perpignan et son embellissement, la plupart des grands équipements indispensables à un territoire dynamique sont réalisés, ce qui va nous permettre d'accentuer les actions de proximité.

Perpignan dispose, en effet, de tous les équipements structurants nécessaires à un territoire rayonnant et attractif :

- **ECONOMIE** (pôle multimodal TGV, zones économiques modernes et accueillantes, palais des congrès et des expositions pour développer le tourisme d'affaires, maison de l'emploi, rénovation des espaces publics pour soutenir le commerce du centre ville : place de Catalogne, Dames de France, le quai Vauban, les places Arago, Victoire, ainsi que le parking et la place de la République...).
- **CULTURE** (théâtre de l'Archipel, arsenal espace des cultures populaires, Conservatoire National de Région, El Médiateur, mise en beauté du patrimoine historique pour développer le tourisme culturel, médiathèque...),
- **SPORTS** (stades A. Giral et G. Brutus, plaine de jeux, 2 espaces aquatiques au nord et au sud),
- **CIRCULATION ET DEPLACEMENT** (4^e pont, rocade nord-est, rocade ouest en construction, développement des modes de déplacement doux et des transports en commun en site propre...),
- **SANTÉ** (nouveau centre hospitalier),
- **ENVIRONNEMENT** (nouvelle station d'épuration, parcs Sant Vicens et Maillol, Serrat d'en Vaquer...).

Ces grandes opérations, aujourd'hui étant réalisées ou en voie d'achèvement, permettent désormais de disposer de moyens d'intervention plus importants, pour améliorer les opérations de proximité qui constituent la première priorité.

Dans le même temps, des équipements et des aménagements de proximité ont été réalisés dans tous les quartiers durant cette période :

- **EST** : équipement sportif de proximité Champ de Mars, centre social et espace adolescence St Gaudérique, gymnase et terrain de sport Lurçat, mairie de quartier, stade et parc San Vicens...
- **CENTRE VILLE** : mairie de quartier, centre social et maison des associations St Jacques, extension centre social St Matthieu, street-park bd Bourrat, jeux d'enfants square, espace adolescence du centre ancien, crèche Desprès et Mme Rolland, pôle enfance Jordi Barre, espace sportif de proximité St Matthieu...
- **SUD** : espace jeune du Moulin-à-Vent, PIJ Université, Serrat d'en Vaquer, crèche du Moulin-à-vent, skate park...
- **GARE/SAINT ASSISCLE** : piscine la Garrigole, passage reliant l'avenue de Gaulle au boulevard St Assiscle, extension du centre social, extension mairie annexe...
- **SAINT MARTIN** : équipement sportif de proximité Baléares Rois de Majorque, extension du centre social des Romarins, création de l'espace adolescence St Martin, centre social et centre de loisirs St Martin, espace St Martin...
- **MAILLOLES** : crèche Joan Miro, mairie de quartier, équipement sportif de proximité, agrandissement du centre social...
- **VERNET** : centre social Vernet Salanque, maison du Vernet, centre social Nouveau Logis, extension du centre social Diaz, espace adolescence du Moyen Vernet, équipement de proximité Primavera, parc Maillol, gymnase et stade Maillol, espace aquatique Brutus, espace adolescence du Bas Vernet, équipement sportif de proximité, centre social, mairie de quartier Nord, stade Clodion, parc Clodion, berges de la Têt...

Mais nous devons accentuer, encore, nos efforts sur ces équipements et aménagements de proximité, fortement demandés par la population, et en particulier, apporter plus d'attention à la propreté et à la sécurité.

► L'INVESTISSEMENT, PRODUCTIF DE RICHESSES ET MOTEUR DE L'EMPLOI

✓ L'investissement réalisé permet d'attirer habitants et entreprises.

• Perpignan attire de nouveaux habitants...

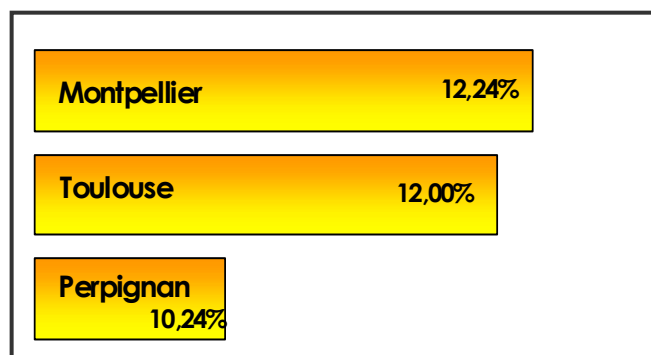
Les résultats sont là :

Perpignan connaît la 3^e progression de population la plus importante de France.

Au 1^{er} janvier 2006 : 117 500 habitants

Au 1^{er} janvier 2007 : 118 221 habitants

EVOLUTION DE LA POPULATION 1999/2007
LES 3 PROGRESSIONS LES PLUS FORTES



(Source : Insee, recensement officiel au 01/01/07)

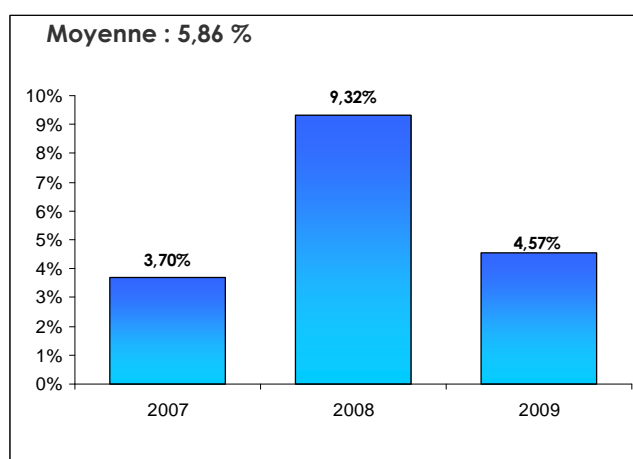
• et des entreprises qui investissent et créent de l'emploi

Grâce aux investissements réalisés dans les zones économiques et dans des investissements productifs, Perpignan a connu de nombreuses créations d'emplois puisque là aussi, un classement de l'Insee, nous situe en 3^e position au niveau national (2006).

• La progression des bases de la Taxe Professionnelle de près de 6 % par an en moyenne, de ces dernières années, atteste du dynamisme économique du territoire perpignanais.

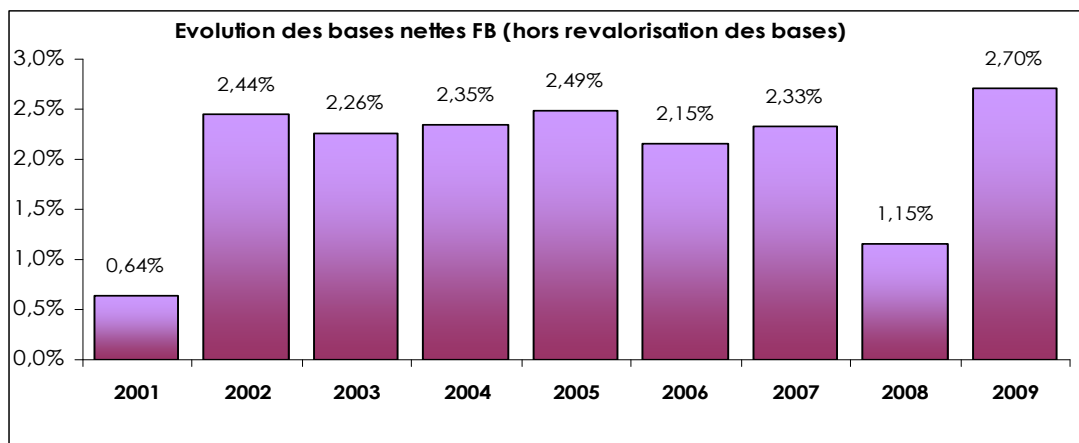
Il faut rappeler quelques investissements économiques particulièrement importants : CEMOI (59 M€ investis à Torremila) 1^{er} investissement agroalimentaire français de ces dernières années et demain le pôle multimodal TGV.

La progression actuelle du chômage ne doit pas masquer le dynamisme économique de notre territoire sur ces dernières années.



EVOLUTION DES BASES NETTES DE LA TAXE
PROFESSIONNELLE CES 3 DERNIERES ANNEES

- Ainsi, Perpignan a connu la plus forte progression de la TAXE FONCIERE en 2009.



(Source : DGI)

Tous ces éléments contribuent donc à créer de la richesse et à développer l'emploi, direct et indirect.

La construction ou le développement d'infrastructures publiques génère trois effets économiques :

- un effet direct lié à l'activité propre du chantier,
- un effet indirect qui résulte des demandes adressées aux différents fournisseurs impliqués,
- un effet induit par le surplus de pouvoir d'achat que génèrent ces activités en matière d'emploi (l'augmentation de l'emploi entraîne une croissance du revenu des ménages, qui agit sectoriellement sur l'économie).

Ainsi, le modèle défini par le bureau d'études de la Caisse d'Epargne, indique que 47 K€ de travaux, génère ou maintient un emploi.

Le niveau d'investissement généré par Perpignan induit l'équivalent de 2100 emplois environ par an.

Perpignan soutient donc très activement l'emploi en investissant. Le niveau des paiements 2009 n'a pas baissé. Le soutien au secteur du BTP est incontestable en cette période difficile. De gros chantiers comme le théâtre de l'Archipel, le 4^e pont et le pôle multimodal TGV, ont été lancés au moment même où le carnet de commandes des entreprises commençait à ressentir les effets de la crise économique.

L'accent a aussi été mis sur les chantiers d'insertion, en incluant une clause spécifique dans les marchés publics afin d'augmenter le nombre de retour à l'emploi des personnes qui en étaient éloignées. Ce dispositif complète les emplois d'insertion accordés dans le cadre du Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) où Perpignan est particulièrement ambitieuse puisque le taux d'insertion a été porté à 10 % et le PLACI étendu à l'ensemble des marchés de la ville, de PMCA et de l'OPH Perpignan-Roussillon.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération va créer une agence de développement de l'économie et de l'emploi pour aider et accompagner les projets d'entreprises, mais aussi pour promouvoir le territoire en proposant aux entreprises qui cherchent une localisation, une offre globale qui s'articule autour du terrain, de l'accessibilité, de la mobilité, du logement et de l'habitat.

La dynamique des bases fiscales est le résultat concret des investissements réalisés et illustre le cercle vertueux de l'investissement : **investir pour créer de la richesse et soutenir l'emploi.**

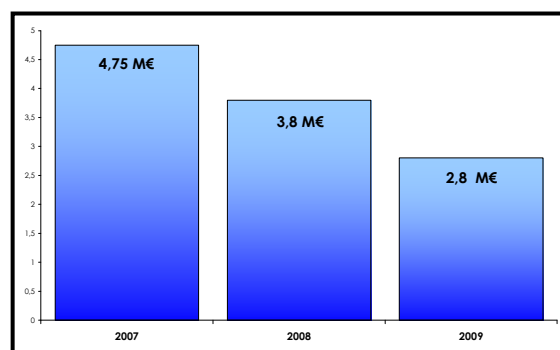
// CE NIVEAU D'INVESTISSEMENT A PU ETRE ATTEINT, GRACE À LA DYNAMIQUE DES RECETTES, AU NIVEAU EXCEPTIONNEL DES AIDES FINANCIERES OBTENUES ET À UN RECOURS À L'EMPRUNT À DES TAUX HISTORIQUEMENT BAS.

► **LA DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elle est la conséquence directe de l'augmentation de la population et de la dynamique économique et immobilière.

Très nette depuis 2000, elle s'estompe dès 2008 avec la crise économique et immobilière. L'autofinancement a été diminué en 2009.

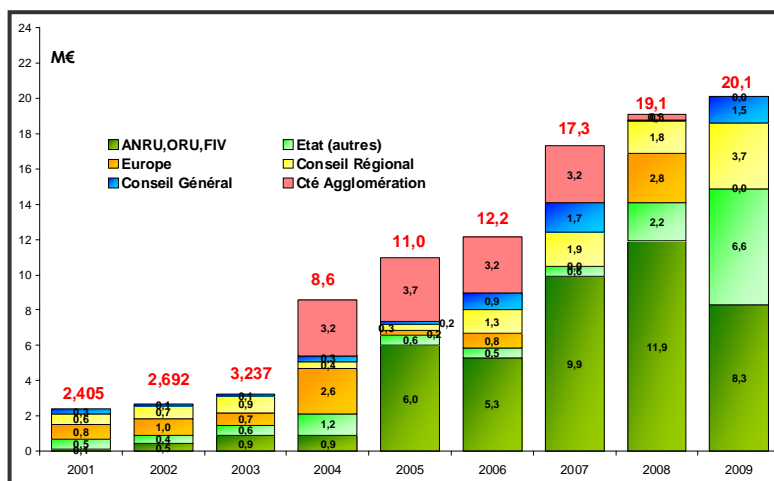
- ✓ **LES DROITS DE MUTATION** sont en repli sensible depuis 2 ans : perte de 2 millions d'€uros



► **UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'AIDES FINANCIERES EN INVESTISSEMENT**

- ✓ **LES AIDES EN INVESTISSEMENT** ont atteint des niveaux exceptionnels, notamment grâce à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui a permis de transformer les quartiers, à l'Europe et à PMCA.

Cependant, ces aides sont appelées à baisser sensiblement, dans la mesure où le dispositif de l'ANRU (41,5 M€ pour les opérations maîtrise d'ouvrage ville de Perpignan), qui a permis une action d'envergure dans les quartiers, arrive à son terme en 2010.



(Source : arrêtés attributifs de subventions, officiellement notifiés)

► **LE RECOURS À L'EMPRUNT À DES TAUX HISTORIQUEMENT BAS, EST UN CHOIX POLITIQUE**

L'emprunt est la seule technique financière qui permet de répartir le coût de l'investissement sur les utilisateurs dans la durée. Autofinancer un équipement, qui sera utilisé de nombreuses années, revient à faire payer le contribuable actuel, donc à maintenir la fiscalité à des taux qui pourraient baisser si la technique d'emprunt était utilisée. Comme de nombreuses autres collectivités locales, Perpignan a fait le choix d'une fiscalité basse et du recours à l'emprunt.

En 2009, nous avons contractualisé des Prêts Projet Urbain sur 20 ans au taux de 1,5 %. Ces taux, historiquement bas, nous permettent d'avoir au 01/01/2010 un taux moyen de 3,28 %.

Pour 2010, le nouveau contexte économique et financier va nous contraindre à nous adapter. Si nous voulons maintenir le même niveau d'investissement, de nouvelles ressources devront compenser la diminution des aides financières et le F.C.T.V.A. (qui sera divisé par deux en 2010, 2 années de F.C.T.V.A. ayant été encaissées en 2009).

// PERPIGNAN, DES TAUX DE FISCALITE COMMUNAUX PEU ELEVES

▶ LES TAUX COMMUNAUX BLOQUES 8 FOIS DEPUIS 2001

En 2010 encore (en attente d'une éventuelle loi spécialisant l'impôt), la fiscalité locale payée par le contribuable est la somme cumulée de 2 taux pour la taxe d'habitation (Ville et Conseil Général) et 3 taux pour le foncier bâti (Ville, Conseil Général et Conseil Régional). Depuis 2009, un taux peu élevé (la Taxe Spéciale d'Equipement) se rajoute pour l'établissement foncier régional et l'établissement foncier local. Ces taux s'appliquent à des bases fiscales déterminées par les services fiscaux et revalorisées, chaque année, dans le cadre de la loi de finances pour tenir compte de l'inflation.

Deux éléments jouent donc dans le montant payé :

- les bases (déterminées par les services fiscaux)
- les taux (votés par chaque collectivité) qui s'appliquent à ces bases.

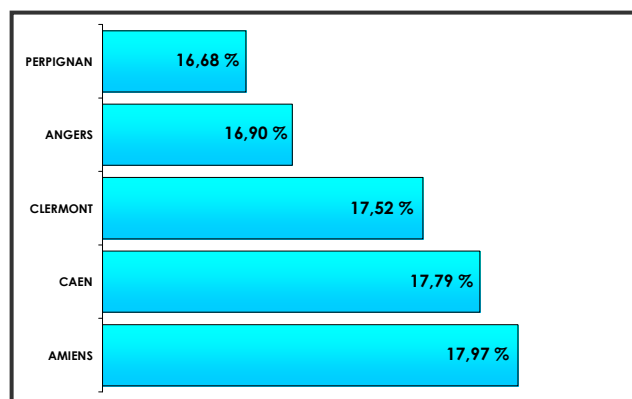
Sur Perpignan, qu'observe-t-on ?

- ▶ Les bases évaluées, par les services fiscaux, sont plus faibles qu'ailleurs. La comparaison des tarifs pratiqués par différentes villes, dans une même catégorie, montre largement que le tarif de Perpignan est moins élevé pour les appartements et les maisons.
- ▶ Le taux de Perpignan est sensiblement moins élevé qu'ailleurs.

✓ Perpignan, plus faible taux de Taxe d'Habitation de France

A titre de comparaison, le taux de Montpellier est de 22,49 %, celui de Nîmes de 29,33 %.

LES 5 VILLES DE FRANCE DONT LE TAUX COMMUNAL EST LE PLUS FAIBLE.



(Source : AMGVF)

✓ Depuis 2001, Perpignan fait partie des Villes qui ont le moins augmenté la fiscalité à structures inchangées

- Les augmentations d'impôts, depuis 2001, pour les villes de plus de 100.000 habitants : classement des villes en comparant la progression de taux de la Taxe d'Habitation entre 2001 et 2009

RANG	COMMUNES	2001	2009	Evolution 2001-09
1	Brest	25,89%	23,31%	-9,95%
2	Amiens	17,97%	17,97%	0,00%
3	Aix-en-Provence	18,94%	18,94%	0,00%
4	Cannes	19,72%	19,72%	0,00%
5	Nîmes	29,33%	29,33%	0,00%
6	Lille	33,55%	33,55%	0,00%
7	Angers	16,90%	16,90%	0,00%
8	Pau	22,10%	22,48%	1,72%
9	Dunkerque	28,88%	29,46%	2,01%
10	Villeneuve-d'Ascq	29,67%	30,56%	3,00%
11	Perpignan	16,19%	16,68%	3,03%
12	Avignon	19,84%	20,49%	3,28%
13	Tourcoing	33,53%	34,67%	3,40%
14	Rennes	21,75%	22,49%	3,42%
15	Tours	20,79%	21,52%	3,51%
16	Orléans	20,99%	21,80%	3,87%
17	St-Etienne	18,94%	19,76%	4,32%
18	Bordeaux	21,98%	22,98%	4,55%
19	Rouen	19,06%	19,99%	4,88%
20	Limoges	17,20%	18,06%	5,02%
21	Nancy	18,22%	19,16%	5,17%
22	Toulouse	18,68%	19,69%	5,41%

RANG	COMMUNES	2001	2009	Evolution 2001-09
23	Roubaix	29,97%	31,79%	6,07%
24	Toulon	19,35%	20,62%	6,56%
25	Besançon	20,73%	22,28%	7,48%
26	Villeurbanne	19,85%	21,50%	8,31%
27	Montpellier	20,76%	22,49%	8,33%
28	Clermont-Ferrand	16,12%	17,52%	8,68%
29	Strasbourg	22,10%	24,06%	8,87%
30	Caen	16,28%	17,79%	9,27%
31	Metz	17,06%	18,74%	9,82%
32	Lyon	19,09%	21,30%	11,58%
33	Dijon	18,97%	21,27%	12,12%
34	Le Havre	17,67%	19,84%	12,28%
35	Grenoble	19,74%	22,22%	12,56%
36	Argenteuil	17,93%	20,42%	13,90%
37	Nice	18,58%	21,33%	14,80%
38	Le Mans	17,54%	20,34%	15,97%
39	Nantes	20,50%	23,80%	16,10%
40	Reims	17,72%	20,75%	17,10%
41	Mulhouse	16,65%	19,86%	19,26%
42	Poitiers	21,96%	27,57%	25,55%
43	Marseille	21,93%	28,02%	27,77%

(Source : DGCL et AMGVF)

- L'écart des taux entre Perpignan et les autres Villes

RANG	COMMUNES	2009	Ecart
1	Perpignan	16,68%	0,00%
2	Angers	16,90%	1,32%
3	Clermont-Ferrand	17,52%	5,04%
4	Caen	17,79%	6,65%
5	Amiens	17,97%	7,73%
6	Limoges	18,06%	8,29%
7	Metz	18,74%	12,32%
8	Aix-en-Provence	18,94%	13,55%
9	Nancy	19,16%	14,88%
10	Toulouse	19,69%	18,05%
11	Cannes	19,72%	18,23%
12	St-Etienne	19,76%	18,46%
13	Le Havre	19,84%	18,94%
14	Mulhouse	19,86%	19,05%
15	Rouen	19,99%	19,84%
16	Le Mans	20,34%	21,95%
17	Argenteuil	20,42%	22,44%
18	Avignon	20,49%	22,84%
19	Toulon	20,62%	23,62%
20	Reims	20,75%	24,40%
21	Dijon	21,27%	27,52%
22	Lyon	21,30%	27,70%

RANG	COMMUNES	2009	Ecart
23	Nice	21,33%	27,88%
24	Villeurbanne	21,50%	28,90%
25	Tours	21,52%	29,02%
26	Orléans	21,80%	30,71%
27	Grenoble	22,22%	33,21%
28	Besançon	22,28%	33,57%
29	Pau	22,48%	34,77%
30	Montpellier	22,49%	34,83%
31	Rennes	22,49%	34,85%
32	Bordeaux	22,98%	37,77%
33	Brest	23,31%	39,77%
34	Nantes	23,80%	42,69%
35	Strasbourg	24,06%	44,24%
36	Poitiers	27,57%	65,29%
37	Marseille	28,02%	67,99%
38	Nîmes	29,33%	75,84%
39	Dunkerque	29,46%	76,62%
40	Villeneuve-d'Ascq	30,56%	83,21%
41	Roubaix	31,79%	90,59%
42	Lille	33,55%	101,14%
43	Tourcoing	34,67%	107,85%

(Source : DGCL et AMGVF)

Montpellier a un taux de Taxe d'habitation supérieur de 34,83 %, par rapport à celui de Perpignan.

✓ A l'inverse, les taux du Conseil Régional et du Conseil Général sont particulièrement plus forts qu'ailleurs.

- **TAXE FONCIERE : les 5 régions les plus chères**

- Basse Normandie 5,29 %
 - Haute Normandie..... 5,29 %
 - Languedoc-Roussillon..... 4,86 %
 - Auvergne 4,77 %
 - Midi Pyrénées 4,72 %
- Région la moins chère : Alsace avec 1,93 %

- **Après une hausse brutale de sa fiscalité en 2005, la région Languedoc-Roussillon est devenue la 3^e région la plus chère de France :**

- Taxe Foncière
 - taux 2004 : 2,55 %,
 - taux 2009 : 4,86 %
 } soit +90,59 % en 5 ans
- Taxe Professionnelle, taux : +90,27 % en 5 ans

- **TAXE PROFESSIONNELLE : les 5 départements les plus chers**

- Tarn 16,17 %
- Hautes-Pyrénées..... 15,95 %
- Gers 15,79 %
- Aude..... 15,58 %
- Pyrénées-Orientales 15,10 %

- **Conseil Général des Pyrénées-Orientales :**

- Taxe Professionnelle : +25,21 % en 5 ans
- Foncier bâti : +25,23 % en 5 ans

Grâce à sa politique de taux communaux résolument bas, Perpignan bénéficie aujourd'hui d'une marge de manœuvre pour ajuster ses taux, afin de poursuivre l'investissement en faveur de la qualité de vie des perpignanais et de l'emploi.

// LES ORIENTATIONS 2010

► MAINTENIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ELEVE SUR LE TERRITOIRE PERPIGNANAIS

Un investissement tourné vers la proximité et le développement durable

La crise nous impose de **soutenir l'emploi** en poursuivant la politique d'investissement qui nous a placés, en 2008, au 1^{er} rang des territoires qui investissent le plus en France.

✓ La proximité :

- **SECURITE** : un 4^e poste opérateur sera installé pour la vidéoprotection ainsi que 8 caméras qui se rajouteront aux 77 caméras d'ores et déjà opérationnelles. Ce dispositif démontre, quotidiennement, son efficacité et est une des réponses à la préoccupation de sécurité de nos concitoyens. 7 027 faits ont été révélés en 2008 par la vidéoprotection et 7 379 faits en 2009.

- **PROPRETE** : un plan d'urgence propreté avec le renforcement des moyens et la création d'une brigade verte seront mis en place en 2010.

L'objectif du **plan propreté** est d'être en mesure sur chaque quartier, de mettre en œuvre, les moyens d'intervention utiles pour répondre aux signalements transmis par les mairies de quartier, de façon à apporter une réponse concrète dans la demi-journée.

Ce dispositif est traduit sous forme de fiche complète d'information des moyens mis à disposition de chaque mairie de quartier sur les moyens dédiés à chaque quartier (avec numéro d'appel et accentuation de la territorialisation des moyens déployés). Il vient compléter des actions déjà mis en œuvre :

- un référent quartier propreté (agent de maîtrise responsable du secteur propreté correspondant au quartier) qui assiste aux réunions de coordination organisées par chaque mairie de quartier,

- la territorialisation des médiateurs environnement et leur intervention par anticipation terrain auprès des référents propretés.

L'équipement en moyen de communication sera développé avec l'installation de radio 3 RP analogique et de dispositif de géo-localisation (GPS embarqué) avec en priorité l'équipement des motos-crottes et des micro-bennes.

La création à titre expérimental sur le quartier nord **d'une équipe de balayeurs mobiles** composée d'un véhicule d'intervention, d'un chauffeur et de deux balayeurs. Cette équipe aura pour mission d'effectuer les tâches de balayage déporté et l'enlèvement de tout dépôt sauvage sur les secteurs périphériques (les plus éloignés des locaux propretés) et répondre à une attente des populations de ces quartiers qui se plaignent du manque d'interventions des agents de la division propreté urbaine.

Après évaluation, l'objectif validé est de déployer les mêmes moyens sur les 3 autres quartiers (hors centre ville).

La **brigade verte** disposera de moyens efficaces pour lutter contre les incivilités quotidiennes qui nuisent à la qualité de vie des habitants et annihilent les efforts des services de la ville. Ses missions, en matière de police de l'environnement, couvriront un large champ d'intervention : manquements en matière de dépôt sauvage de déchets, tags et affichage sauvage, déjections canines, contrôle des niveaux de bruit...

- **CONSTRUCTION DE LA MAIRIE DE QUARTIER SUD** : depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Perpignan se préoccupe de rapprocher l'administration municipale de la population de la cité. Cette volonté a permis la création de 18 annexes de mairie sur tout le territoire de la commune.

Dans le cadre de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, la Ville de Perpignan a décidé la mise en place de mairies de quartiers. L'objectif est d'impulser, de développer et de pérenniser une dynamique de territoire en faveur de la cohésion sociale des quartiers.

Quatre mairies de quartiers ont ainsi vu le jour (nord, ouest, centre ancien, est).

Le territoire Sud est le dernier à devoir être doté d'une mairie de quartier.

Dans ce but, la Ville de Perpignan s'est rendu propriétaire en décembre 2006 du bâtiment de l'ancienne boîte de nuit – restaurant « La Barratina », située place de la Sardane au Moulin à Vent. Les travaux de la Mairie Sud seront lancés en 2010 pour achever le dispositif.

Chaque mairie de quartier coordonne les annexes-mairie du secteur.

Les mairies de quartiers ont pour mission de développer un service public de proximité intégré dans un projet de territoire, ce qui repose sur trois volets :

- déconcentration du service administratif,
- amélioration des conditions et du cadre de vie des citoyens,
- développement et dynamisation de la vie du quartier.

Elles assurent notamment :

- l'information et l'orientation du public,
- l'écoute, la communication et la concertation,
- l'animation et la vie du quartier.

- **DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE** continueront à être réhabilités ou créés, comme la piscine du Champ de mars, le stade Vernet-Salanque, la maison pour tous Clodion, l'espace sportif Carola, la salle polyvalente Vernet-Salanque.

- **UN GRAND PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROXIMITE** sur les espaces publics (espaces verts, chaussées, trottoirs), l'éclairage sera lancé pour 4 M€, hors rénovation des quartiers PNRU. Le programme PNRU doté de 3,5 M€ pour les espaces publics et les aménagements liés aux rénovations des quartiers.

- **DANS LE DOMAINE SCOLAIRE**, ce sont les groupes scolaires Les Platanes et D'Alembert qui feront l'objet de travaux de restructuration. Pour la **petite enfance**, 58 places en structures collectives seront ouvertes (haltes garderies Vernet-Salanque, St Matthieu, Pape Carpentier) portant à 1 278 places disponibles dans la ville pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

- **POURSUITE DE LA PRIORITE SUR LE LOGEMENT**, la politique en faveur du logement se poursuivra. Outre les opérations de grande ampleur menées dans le cadre du PNRU (programme national de rénovation urbaine) sur les 7 quartiers retenus (Vernet-salanque, Vernet-Peyrestortes, Clodion-Torcatis-Roudayre, Baléares-Rois de Majorque ainsi que St Jacques, St Matthieu et La Réal dans le centre ancien), dont on peut mesurer la transformation et l'amélioration progressives, une opération de rénovation de quartiers anciens dégradés, proposée par la ville sur les quartiers entre la gare et la place de Catalogne, a été retenue au niveau national avec 12 autres ; elle sera opérationnelle en 2011.

Par ailleurs, l'action conduite en faveur du développement du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété se poursuit. Les aides apportées par la ville aux opérateurs de logement social restent importantes. Conformément au

PLU, toute opération supérieure à 1000 m² de SHON, doit en réserver 20 % destinés au logement social. Ainsi, conformément aux objectifs conventionnés avec l'Etat (633 logements art 55 sur la période 2008-2010, hors reconstruction de logements prévue au PNRU), la production de logements a atteint 244 pour l'année 2008 et entre 218 et 285 pour 2009, selon les derniers dossiers à l'instruction.

✓ Le développement durable :

Le programme d'actions Grenelle 2015 a été construit dans le cadre d'un partenariat étroit entre la Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération. Certaines actions seront donc menées conjointement, d'autres seront lancées par l'une ou l'autre des collectivités, en fonction de leurs compétences.

- **Investir dans les domaines de l'efficacité énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelables est une des priorités.** Outre la ZDE qui est de la compétence PMCA, en matière d'énergies renouvelables, **la réalisation de toitures solaires (photovoltaïques et/ou thermiques) sur les bâtiments communaux, sera donc poursuivie.**

Ainsi, après les toitures solaires du pôle enfance Claude Simon, de l'annexe-mairie St-Assisclé, du stade Aimé Giral, du Pôle enfance Jordi BARRE et du nouvel espace aquatique Gilbert BRUTUS... la Ville a déjà lancé des études de faisabilité sur plusieurs projets dont : les gymnases Alcover, Alsina, Diaz, le Parc des Sports et le Centre Technique Municipal ainsi que sur des projets scolaires tels que la restructuration du Groupe Scolaire D'ALEMBERT, les extensions des Groupes scolaires LES PLATANES, LUDOVIC MASSE, Jean JAURES, ou encore la reconstruction de la tribune Ouest du stade Gilbert BRUTUS et les vestiaires du futur stade de Vernet Salanque.

Le programme d'actions Grenelle 2015 prévoit aussi de systématiser les labels THPE (Très Haute Performance Energétique), ou BBC (Bâtiments Basse Consommation), et de favoriser l'utilisation des matériaux issus de labels écoproduits pour tous les nouveaux bâtiments publics et les logements sociaux. La Ville de Perpignan travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges portant sur les techniques de construction mais aussi les choix énergétiques afin de garantir et d'évaluer la performance énergétique et environnementale des projets, de maîtriser les coûts de fonctionnement et de réduire les émissions de CO₂.

De même, un audit énergétique des bâtiments communaux sera réalisé en 2010. Ce diagnostic débouchera sur un plan de rénovation, d'ici 2012, des bâtiments repérés comme les moins économes en énergies.

Concernant les aides au parc privé, le projet sur les quartiers gare, entre la place de Catalogne et la nouvelle gare TGV, est retenu au titre du programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés. Un des principaux objectifs de ce programme, qui sera opérationnel en 2011, porte sur la qualité thermique du parc de logements existants.

Enfin, en 2010 la 1^{ère} tranche du plan éclairage public sera lancée (remplacement de l'ensemble des lampes et luminaires et installation d'un nouveau système de régulation et de variation). Le bénéfice énergétique attendu est une baisse de la consommation de 43 %. Une aide de 500 000 € au titre du FNADT, a d'ores et déjà été accordée par l'Etat, pour cette 1^{ère} tranche.

- Après l'énergie, **le développement des transports en commun et des modes de déplacements doux** est aussi une des priorités de la Ville et de l'agglomération, dans le cadre du Grenelle 2015.

Le projet de transport en commun en site propre avec bus à haut niveau de service, le bus tram porté par l'agglomération avec maîtrise d'ouvrage déléguée à la ville, est en phase de démarrage opérationnel. A l'horizon 2012, 24 km de voies seront aménagés avec 10 km de lignes de bus à haut niveau de services, sur un axe Nord-sud et une ligne desservant le cœur de Ville et la gare. Un bus tram qui apportera les mêmes services que le tramway (régularité du trafic, amplitude horaire élevée, priorité aux carrefours...) mais à un coût d'investissement moindre. De même, le projet de bus tram nécessitera la modification du plan de circulation, avec la mise à sens unique des boulevards de ceintures du centre-ville permettant la création de couloirs bus + vélos et s'accompagnera de l'extension du périmètre piéton du centre historique.

- Dans le cadre de la thématique "Ville archipel", la Ville va soutenir le **développement de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace et développer la réalisation d'éco-quartiers**. Ainsi, le projet d'éco-quartier, à l'étude au Sud de Perpignan, sur 38 hectares, le **Pou de les Colobres** a été labellisé nationalement au titre de l'appel à projet "éco-quartiers". Les études préalables devraient être finalisées au premier trimestre 2010 et la procédure de ZAC lancée dans les mois qui suivent.
- En matière d'espaces verts et de ressources naturelles, **la Ville va poursuivre sa politique de rénovation des espaces verts, en intégrant la problématique des économies d'eau** : jardins secs, arrosage centralisé, installations de sondes et de dispositifs de gouttes à gouttes...

Dans le cadre de la politique de préservation de la trame verte, Perpignan va poursuivre : les aménagements de la Basse sur le secteur de la gare et les plantations d'arbres sur les 4 forêts urbaines et en particuliers sur le Serrat d'en Vaquer.

- En matière d'agriculture, **développer des circuits courts de distribution** est pour la ville, à la fois un enjeu économique, d'aménagement du territoire (éviter le développement des friches), de santé publique et environnemental (en offrant l'opportunité de produire à proximité immédiate des consommateurs, des denrées dont le coût carbone est moindre).

L'approvisionnement en fruits et légumes locaux et Bio dans les cantines a démarré en septembre 2009. Cette opération, menée jusqu'à présent, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, le syndicat qui gère la restauration scolaire (SIST) et le prestataire, va être renouvelée dans le cadre du nouveau marché qui sera lancé en 2010.

La Ville va également **développer les jardins familiaux**. Après les jardins de Mailloles aménagés en 2008, Perpignan aménagera en 2010 les jardins de Roudayre, dans le secteur du Vernet.

- **Enfin l'information et la communication sur le Grenelle 2015 seront renforcées et des actions de sensibilisation aux thématiques du développement durable développées.**

Ainsi, par exemple, le site "www.grenelle2015.archipel.perpignan.fr", créé à l'occasion de la concertation publique, évoluera et s'enrichira de nouvelles rubriques de façon à suivre l'avancée des actions et intégrer des informations pratiques, des conseils pour les particuliers comme pour les entreprises. Pour la 3^e année consécutive, des animations seront également organisées dans le cadre notamment de la semaine du développement durable...

Au delà de la poursuite des opérations structurantes (rocade ouest, rocade nord est, réhabilitation du patrimoine historique, TCSP), **je propose en 2010 d'accroître les moyens consacrés à la proximité, qu'il s'agisse d'équipements ou d'aménagements.**

Une enveloppe, de l'ordre de 40 M€, pourrait être affectée à l'investissement, dont :

- **50 % du budget d'investissement pourraient être affectés à des actions de proximité.**
- 30 % à des grands projets,
- 15 % à la logistique (foncier, informatique, acquisition)
- et 5 % à des actions de mise aux normes en application à la réglementation.

La problématique « développement durable » continuera à être intégrée à chacun de ces niveaux.

► LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous avons vu que la crise économique et financière nous avait contraint en 2009 à réduire notre autofinancement, baisse compensée pour 2009 par le doublement du F.C.T.V.A. dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

En 2010, l'autofinancement doit être reconstitué à son niveau 2008, d'autant plus que les autres recettes d'investissement sont appelées, elles aussi, à diminuer : subventions d'investissement (fin du dispositif ANRU), ventes foncières liées à la reprise du marché immobilier.

Il faut rappeler que la politique fiscale de ces dernières années permet à Perpignan de disposer, aujourd'hui, d'une marge de manœuvre en fiscalité.

Une hausse de la fiscalité communale, pour maintenir l'emploi par des investissements, est donc une des orientations que je soumets au débat.

CONCLUSION :

En fonction des bases fiscales notifiées par l'administration fiscale, en février 2010, un ajustement des taux de fiscalité communale sera proposé lors du vote du Budget Primitif de façon à augmenter l'autofinancement, à minorer par conséquent le recours à l'emprunt et à maintenir un investissement élevé.

L'investissement a été placé au cœur des plans de relance car il constitue une mesure efficace pour limiter les effets de la crise économique.

Perpignan privilégie, depuis de nombreuses années, l'investissement, véritable moteur de l'emploi qui permet de préparer notre territoire pour l'avenir.

Le territoire Perpignanais est d'ailleurs repéré comme celui où l'investissement est le plus élevé au niveau national.

En 2010, l'investissement sera une nouvelle fois une priorité, avec une part prépondérante affectée à des actions de proximité et de développement durable pour améliorer encore la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le Maire



Jean-Marc PUJOL